

OREN 407

1. **Rendement** : Servir dans un escadron de cadets de l'Air
2. **Conditions** :
 - a. Éléments fournis :
 - (1) de la supervision, et
 - (2) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : S.O.
 - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme** : Le cadet doit servir dans un escadron de cadets de l'Air, y compris :
 - a. participer à l'instruction de la quatrième année ; et
 - b. explorer les occasions d'instruction de quatrième année du CIEC.
4. **Remarques** :
 - a. L'OCOM M407.01 (Identifier les occasions d'instruction de niveau de qualification quatre) doit se dérouler au début de l'année d'instruction.
 - b. L'OCOM M407.02 (Identifier les occasions d'instruction de quatrième année au Centre d'instruction d'été des cadets [CIEC]) doit se dérouler avant l'échéance des mises en candidature pour les CIEC.
5. **Matière complémentaire** :
 - a. La matière complémentaire liée à l'OREN 407 est conçue pour améliorer les connaissances du cadet en ce qui a trait au service dans un escadron de cadets de l'Air par l'entremise d'un éventail d'activités :
 - (1) L'OCOM C407.01 (Se préparer pour un conseil de mérite); et
 - b. On peut choisir une partie de l'instruction complémentaire qui a été enseignée dans le cadre des niveaux précédents comme instruction complémentaire du niveau quatre, plus précisément :
 - (1) OCOM C307.01 (Participer à une présentation donnée par un conférencier invité d'une Unité régionale de soutien aux cadets [URSC]),
 - (2) OCOM C307.02 (Participer à une présentation donnée par un officier de liaison - cadets [OLC]),
 - (3) OCOM C307.03 (Participer à une présentation donnée par un conférencier invité de la Ligue des cadets de l'Air du Canada [LCAC]).
 - (4) OCOM C307.04 (Identifier la procédure de mises en candidature aux bourses de pilote de planeur et de pilote d'avion), et
 - (5) OCOM C307.05 (Participer à une présentation sur le programme du Prix du Duc d'Édimbourg).

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

OCOM M407.01

1. **Rendement** : Discuter des occasions d'instruction du niveau de qualification quatre
2. **Conditions** :
 - a. Éléments fournis :
 - (1) le document sur les objectifs de rendement (OREN) et les objectifs de compétence (OCOM) des occasions d'instruction de niveau de qualification quatre,
 - (2) de la supervision, et
 - (3) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : S.O.
 - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme** : Le cadet doit :
 - a. discuter de l'instruction obligatoire de niveau de qualification quatre, y compris :
 - (1) l'instruction commune, et
 - (2) l'instruction propre à l'élément aérien;
 - b. discuter de l'instruction complémentaire du niveau de qualification quatre ; et
 - c. discuter des occasions d'affectation à un poste de leadership.
4. **Points d'enseignement** :

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Diriger une activité pour identifier les occasions d'instruction obligatoire de niveau de qualification quatre, y compris : <ol style="list-style-type: none"> a. l'instruction commune aux éléments Marine, Armée et Air des OCC, incluant : <ol style="list-style-type: none"> (1) le service communautaire, (2) le leadership, (3) la forme physique et le mode de vie sain, (4) les sports récréatifs, et (5) le tir de précision avec la carabine à air comprimé, (6) les connaissances générales des cadets, (7) l'exercice militaire, et (8) les techniques d'instruction; 	Activité en classe	10 min	A0-096 A3-064

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
	b. l'instruction propre à l'élément Aviation, y compris : (1) la familiarisation avec les FC, (2) les sujets en aviation, (3) l'aérospatiale, et (4) la survie pour équipage de vol.			
PE2	Identifier les occasions d'instruction complémentaire de niveau de qualification quatre.	Exposé interactif	10 min	Voir les remarques au paragraphe 11 (a).
PE3	Discuter des occasions d'affectation à un poste de leadership à l'escadron de cadets.	Discussion de groupe	5 min	

5. **Durée :**

- | | | |
|----|------------------------------|--------|
| a. | Introduction et conclusion : | 5 min |
| b. | Activité en classe : | 10 min |
| c. | Exposé interactif : | 10 min |
| d. | Discussion de groupe : | 5 min |
| e. | Durée totale : | 30 min |

6. **Justification :**

- Une activité en classe a été choisie pour le PE 1, parce que c'est une façon interactive de stimuler l'esprit et l'intérêt des cadets.
- L'exposé interactif a été choisi pour le PE 2 pour initier les cadets aux occasions d'instruction complémentaire de niveau de qualification quatre et susciter leur intérêt pour celles-ci.
- Une discussion de groupe a été choisie pour le PE 3, parce qu'elle permet aux cadets d'interagir avec leurs pairs et de partager leurs connaissances, leurs expériences, leurs opinions et leurs sentiments à propos des occasions d'affectation à un poste de leadership à l'escadron de cadets.

7. **Documents de références :**

- A0-096 OAIC 11-04 Directeur - Cadets 3. (2007). *Aperçu du programme des cadets*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- A3-064 OAIC 51-01 Directeur - Cadets 3. (2008). *Aperçu du programme des cadets de l'Air*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

8. **Matériel d'instruction :**

- du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur, projecteur multimédia) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement,
- les documents sur les OREN et les OCOM de l'instruction de niveau de qualification quatre, et
- du ruban.

9. **Matériel d'apprentissage** : Les documents sur les OREN et les OCOM de l'instruction de niveau de qualification quatre.
10. **Modalités de contrôle** : S.O.
11. **Remarques** :
 - a. Consulter le plan d'instruction annuel de l'escadron pour obtenir les occasions d'instruction complémentaire de niveau de qualification quatre dans le PE 2.
 - b. Cet OCOM doit être enseigné le plus tôt possible dans l'année d'instruction. Consulter l'exemple d'horaire qui se trouve au chapitre 2, annexe C.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

OCOM M407.02

1. **Rendement** : Discuter des occasions d’instruction de quatrième année au Centre d’instruction d’été des cadets (CIEC)
2. **Conditions** :
 - a. Éléments fournis :
 - (1) de la supervision, et
 - (2) de l’aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : S.O.
 - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d’entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme** : Le cadet doit discuter des occasions d’instruction de quatrième année du CIEC, y compris :
 - a. les domaines d’intérêt,
 - b. les cours offerts dans chaque domaine d’intérêt,
 - c. les critères d’admissibilité aux cours pour chaque domaine d’intérêt,
 - d. l’instruction avancée de cadet-cadre; et
 - e. les choix d’instruction de quatrième année au CIEC.
4. **Points d’enseignement** :

PE	Description	Méthode	Temps	Réf
PE1	Discuter des domaines d’intérêt par rapport aux occasions d’instruction du CIEC, y compris : <ol style="list-style-type: none"> a. le conditionnement physique et les sports, b. la musique, c. le tir de précision, d. le leadership, e. l’aviation, f. la technologie de l’aviation, g. l’aérospatiale, h. la survie pour équipage de vol, et i. l’instruction avancée de cadet-cadre. 	Discussion de groupe	10 min	A0-010 A0-033 A0-128 A3-029 A3-061 A3-192
PE2	Expliquer les choix d’instruction de quatrième année du CIEC, y compris : <ol style="list-style-type: none"> a. tous les cours de six semaines offerts dans chaque domaine d’intérêt commun, b. tous les cours de six semaines offerts dans chaque domaine propre à l’élément, 	Exposé interactif	15 min	A0-010 A0-033 A3-029

PE	Description	Méthode	Temps	Réf
	c. le cours d'aviation avancée de trois semaines, et d. les critères d'admissibilité pour chaque cours de six semaines.			

5. **Durée :**

- | | | |
|----|------------------------------|--------|
| a. | Introduction et conclusion : | 5 min |
| b. | Discussion de groupe : | 10 min |
| c. | Exposé interactif : | 15 min |
| d. | Durée totale : | 30 min |

6. **Justification :**

- La discussion de groupe a été choisie pour le PE 1, parce qu'elle permet aux cadets d'interagir avec leurs pairs et de partager leurs connaissances, leurs expériences, leurs opinions et leurs sentiments sur les occasions d'instruction de quatrième année au CIEC.
- L'exposé interactif a été choisi pour le PE 2 afin d'initier les cadets aux occasions d'instruction de quatrième année du CIEC et de susciter leur intérêt sur le sujet.

7. **Documents de références :**

- A0-010 OAIC 11-04 Directeur - Cadets 2. (2007). *Aperçu du programme des cadets*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- A0-128 OAIC 13-28 Directeur - Cadets 2. (2006). *Instruction avancée – Cadets-cadres*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- A0-033 OAIC 14-21 Directeur - Cadets 3. (2004). *Instruction et formation musicales au sein des Organisations de cadets du Canada*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- A3-029 OAIC 51-01 Directeur - Cadets 3. (2006). *Aperçu du programme des cadets de l'Air*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- A3-061 OAIC 54-27 Directeur - Cadets 4. (2007). *Programme de bourses de pilote d'avion*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- A3-192 CATO 54-26 Directeur Cadets 4. (2007). *Programme de bourse de pilote de planeur*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

8. **Matériel d'instruction :** Du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur, projecteur multimédia) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement.9. **Matériel d'apprentissage :** S.O.10. **Modalités de contrôle :** S.O.11. **Remarques :**

- Cet OCOM doit être enseigné avant l'échéance des mises en candidatures pour l'instruction d'été.
- Il est recommandé de remplir les formulaires de mises en candidature pour l'instruction d'été pendant une séance d'instruction après le déroulement de cet OCOM.

OCOM C407.01

1. **Rendement** : Se préparer pour un conseil de mérite
2. **Conditions** :
 - a. Éléments fournis :
 - (1) de la supervision, et
 - (2) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : S.O.
 - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme** : Le cadet doit se préparer pour un conseil de mérite en :
 - a. identifiant les occasions nécessitant un conseil de mérite ;
 - b. décrivant le processus de préparation d'un comité de conseil de mérite ; et
 - c. demandant aux cadets de participer à une pratique de conseil de mérite pour une mise en situation donnée.
4. **Points d'enseignement** :

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Identifier les occasions où un conseil de mérite est nécessaire, y compris : <ol style="list-style-type: none"> a. les promotions, b. les récompenses, c. les occasions d'instruction au Centre d'instruction d'été des cadets (CIEC), d. les affectations de personnel des CIEC, et e. les bourses. 	Exposé interactif	5 min	A3-006 A0-133 C0-416
PE2	Décrire : <ol style="list-style-type: none"> a. la façon de se préparer pour un conseil de mérite ; et b. les conseils pour une entrevue réussie. Nota : À la fin de ce PE, des mises en situation seront données aux cadets pour qu'ils se préparent au conseil de mérite.	Exposé interactif	20 min	A3-006 A0-133
PE3	Demander aux cadets de participer à une pratique de conseil de mérite conformément aux instructions données dans le PE 2.	Activité en classe	55 min	A0-133

5. **Durée :**

- | | | |
|----|------------------------------|--------|
| a. | Introduction et conclusion : | 10 min |
| b. | Exposé interactif : | 25 min |
| c. | Activité en classe : | 55 min |
| d. | Durée totale : | 90 min |

6. **Justification :**

- a. Un exposé interactif a été choisi pour les PE 1 et 2 afin de présenter les préparations pour les conseils de mérite et de résumer les points d'enseignement.
- b. Une activité en classe a été choisie pour le PE 3, parce que c'est une façon interactive de stimuler l'esprit et l'intérêt des cadets.

7. **Documents de références :**

- a. A0-133 OAIC 13-02 Directeur - Cadets 3. (2008). *Promotion des cadets*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- b. A3-006 OAIC 55-04 Directeur - Cadets 3. (2005). *Instructions sur la tenue des cadets de l'Air*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- c. C0-416 Ligue des cadets de l'Air du Canada, comité de la C.-B. (2009). *Sponsoring committee resources: Mock boards*. Extrait le 4 mars 2009 du site : http://www.aircadetleague.bc.ca/SponCommResources/Mock_Boards.pdf

8. **Matériel d'instruction :** Du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur, projecteur multimédia) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement.

9. **Matériel d'apprentissage :** S.O.

10. **Modalités de contrôle :** S.O.

11. **Remarques :**

- a. À la fin du PE 2, des mises en situation seront données aux cadets pour qu'ils se préparent au conseil de mérite.
- b. Certaines des activités organisées aux échelons régional et national pourraient nécessiter des conseils de mérite.
- c. Lorsqu'on planifie cette leçon, attendre au moins deux semaines entre les PE 2 et 3.
- d. Les cadets qui sont intéressés après le PE 1 (e), peuvent se référer à l'OCOM M307.03 (Reconnaître le partenariat entre la Ligue des cadets de l'Air du Canada (LCAC) et le MDN) qui comprend l'information sur les bourses offertes aux cadets par la LCAC.